



PREFECTURE DE LA MAYENNE

# **PROJET AGRICOLE DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE 2009 - 2013**

**Document validé  
le 19 décembre 2008  
par Fabienne BUCCIO  
Préfète de la Mayenne**

# SOMMAIRE

page

<b>Pourquoi un projet agricole départemental ?</b> .....	2
<b>I. Bilan de la période 2000-2007</b> .....	4
<b>II. Eléments de contexte</b> .....	8
<b>III. Diagnostic et enjeux</b> .....	10
<b>IV. Les axes stratégiques à l'horizon 2013</b> .....	14
<b>V. Les orientations et objectifs</b> .....	17
<b>1 - Par filières</b>	
• Lait .....	17
• Viande bovine .....	18
• Porc .....	19
• Volailles .....	20
• Cultures de vente .....	21
• Ovins et autres filières .....	22
• Signes officiels – Innovation .....	23
<b>2 - Installation – Emploi</b> .....	24
<b>3 - Territoire – Environnement</b> .....	26

## **POURQUOI UN PROJET AGRICOLE DEPARTEMENTAL ?**

Le projet agricole départemental est élaboré par le Préfet pour fixer les priorités de la politique d'orientation des productions et d'aménagement des structures d'exploitation (article R.313-1 du code rural).

La Chambre d'Agriculture, de par ses missions, participe à la définition du PAD ; la CDOA est consultée.

Tout comme les trois précédents projets (élaborés en 1988,1995, et 2002), cette nouvelle démarche prospective a pour objectif de définir des orientations à moyen terme pour l'agriculture mayennaise, afin d'aider les exploitations à anticiper et à s'adapter aux évolutions économiques, réglementaires et environnementales.

Par la recherche d'une meilleure coordination dans l'application départementale des politiques agricoles, il constitue un outil utile pour guider les actions conduites dans le département. Il définit des choix stratégiques, clairs et coordonnés, adaptés aux grands enjeux identifiés.

Ce projet agricole sert notamment de base au fonctionnement de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA), via la définition de dispositions opérationnelles.

## **METHODE DE TRAVAIL**

Suite aux élections de la Chambre d'Agriculture (31 janvier 2007) la profession agricole et l'administration se sont accordées sur la nécessité de réviser le PAD. Madame la Préfète a lancé officiellement la démarche au cours de la séance plénière de la CDOA du 25 juillet 2007.

Elle a confié à la DDAF et au Président de la Chambre d'agriculture l'organisation du débat et la conduite de l'élaboration du PAD. Chaque organisation était également invitée à transmettre toute contribution pour enrichir le débat mené aux différentes étapes, lors de la présentation en CDOA.

Le travail d'élaboration du PAD a été mené par un Comité de Pilotage constitué des présidents et directeurs des organisations agricoles départementales, auxquels étaient associés des représentants économiques : *Chambre d'Agriculture, FDSEA, Jeunes Agriculteurs, ADASEA, Amélis, CER, CLASEL, CRCAM, GDS, FDCUMA, Groupama, Mayenne Croissance, SAFER, Syndicat de la Propriété Agricole, MSA, CAM, AGRIAL, Coopération Laitière, FNIL Ouest, Interprofession Lait, Interprofession Viande, Interprofession Céréales, Interprofession Aviculture, Interprofession Porc, Interprofession Bio*, ainsi que la DDAF et le Conseil Général.

Des groupes de travail thématiques ont participé à la réflexion et présenté des propositions au Comité de Pilotage.

Le PAD a été conduit selon les étapes suivantes :

- Réalisation d'un diagnostic de l'agriculture départementale d'après les évolutions 2000 - 2007 et l'analyse des nouveaux éléments du contexte.
- Identification des enjeux du département.

- Élaboration d'un cadre de référence définissant les priorités à l'horizon 2013
- Définition des orientations par filière, ainsi que sur les thèmes transversaux : installation - emploi, environnement et territoire, innovation et certification.

Les propositions du Comité de Pilotage ont été présentées et débattues en session de la Chambre d'Agriculture puis en réunion plénière de la CDOA.

Dans sa version finalisée, le document sera présenté à la CDOA du 19 novembre 2008 et à la session de la chambre d'agriculture du 27 novembre 2008.

Concernant le fonctionnement de la CDOA, les orientations arrêtées par le nouveau PAD impliquent la révision des instruments disponibles au plan départemental tels que :

- L'Unité de Référence Temps et la prise en compte des différents actifs familiaux.
- La gestion des références de production et droits à aides, avec les règles de priorité d'accès.
- Les aides à l'installation (critères de modulation de la dotation aux jeunes agriculteurs) sont reconduites
- Le schéma directeur départemental des structures agricoles (SDDSA), seul document de référence pour l'application de la réglementation concernant le contrôle des structures, sera révisé pour être opérationnel courant 2009 dans sa nouvelle version.

Un tableau d'indicateurs sera élaboré pour permettre le suivi et l'évolution du projet agricole départemental. Ce document régulièrement mis à jour sera présenté et commenté chaque année en CDOA plénière.

# I – Bilan de la période 2000-2007

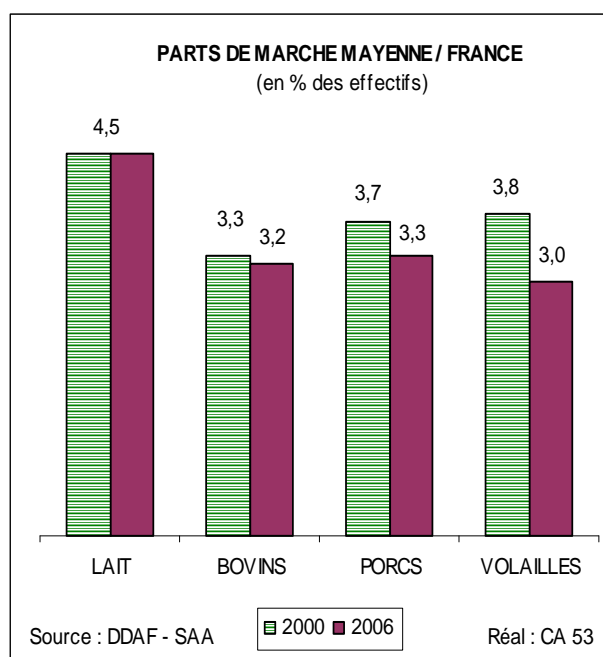
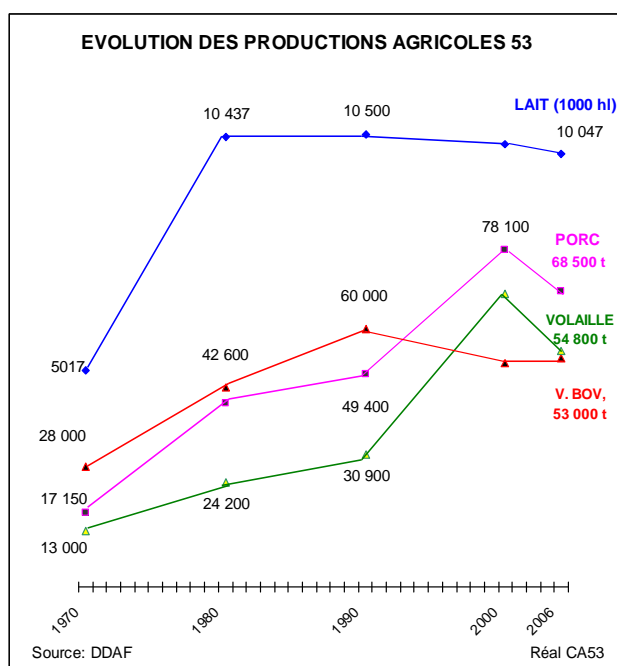
La période 2000-2007 a été marquée par **des évolutions contrastées** :

- Les volumes de production de porcs et de volailles ont diminué, et la Mayenne a perdu des parts de marché au sein de la production française.
- La production bovine (lait et viande) a gardé sa place, mais avec des disparités à l'intérieur du département (baisse à l'Est).
- La baisse des actifs a été maîtrisée par un bon niveau d'installations.
- Le revenu agricole a diminué jusqu'en 2005 sous l'effet d'une conjoncture plus difficile (impact des accords OMC) : évolution identique à la tendance nationale.
- Les pratiques agricoles ont évolué pour répondre aux enjeux environnementaux, et notamment, résorber les excédents structurels en azote, et améliorer la teneur en nitrates des eaux superficielles et souterraines.

## Production : des ruptures depuis 2000

Alors que les volumes produits avaient progressé régulièrement depuis les années 70, on observe sur la période récente un mouvement de repli :

- Repli amorcé en 1996 (crise ESB) pour la viande bovine,
- Baisse marquée pour le porc et la volaille depuis 2000 : respectivement - 12 % et - 24 %
- Fléchissement de la production laitière entre 2002 et 2006 (- 3,3 %) lié à la volonté nationale de maîtrise des volumes.
- Progression ralentie des cultures de vente, par suite des besoins de sécurisation fourragère (plusieurs années sèches).



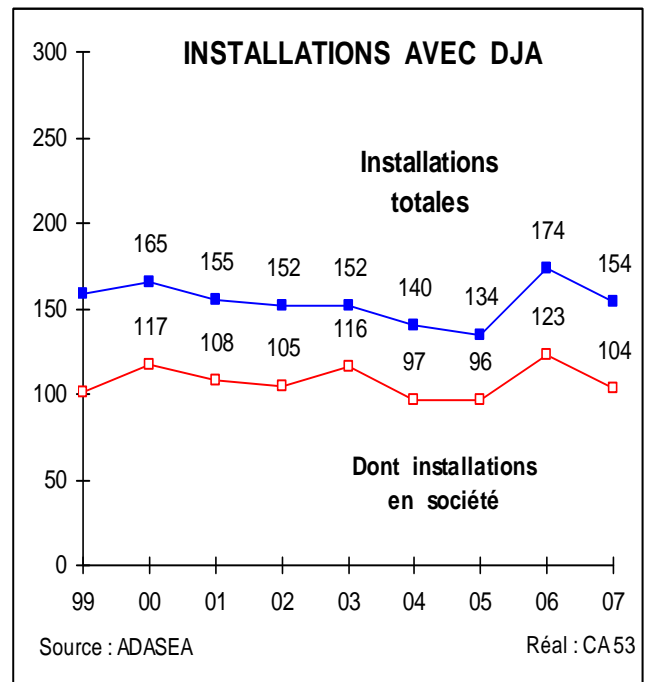
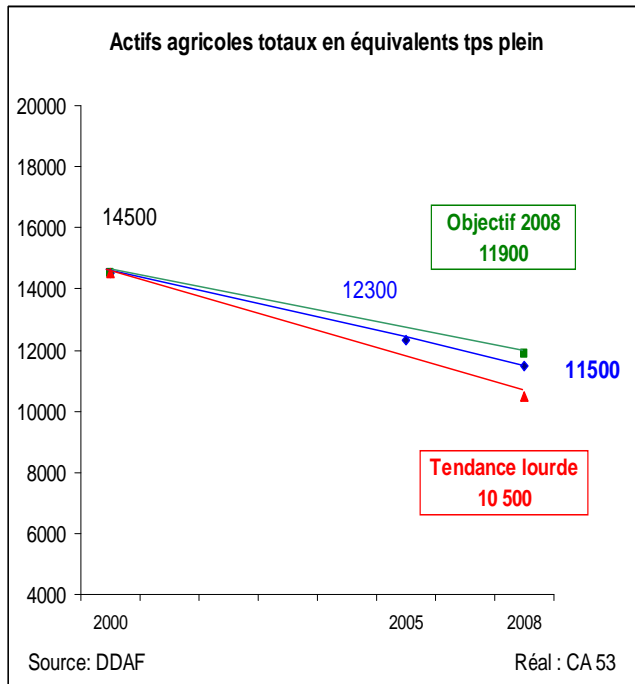
En parts de marché Mayenne/France, le département a maintenu sa position en lait et en viande bovine.

On observe par contre un recul important en porcs et volailles alors que le département dispose d'atouts réels pour ces productions (outils de transformation, filières qualité, savoir faire).

Parmi les causes, on peut citer :

- les contraintes environnementales qui ont pesé dans l'Ouest,
- ainsi qu'un problème de compétitivité lié à la présence de nombreux ateliers complémentaires de taille modeste.

## Actifs : une baisse maîtrisée



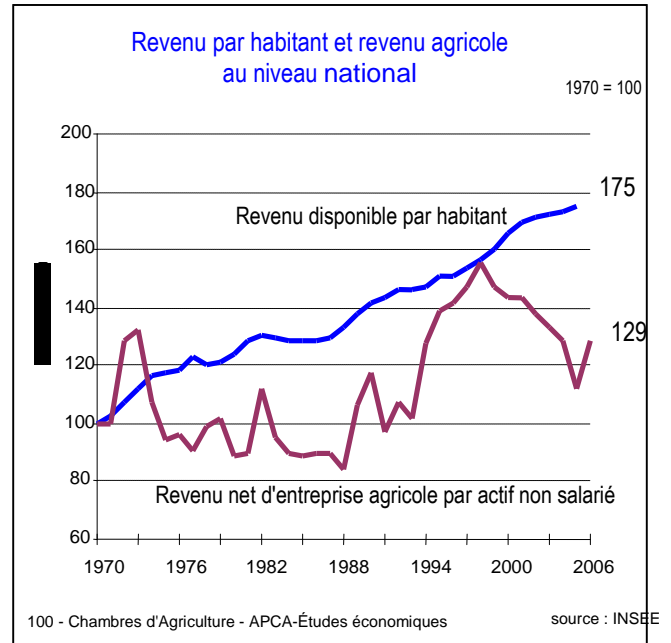
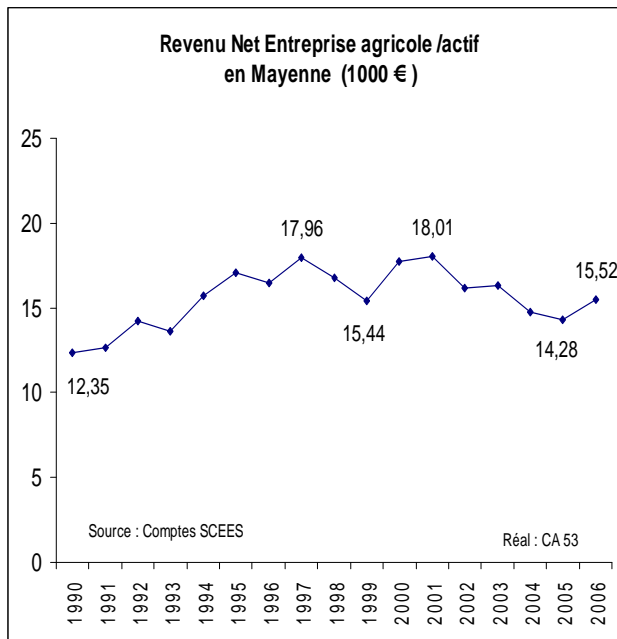
Grâce à un très bon niveau d'installation, le département a pu remplacer 1 départ sur 2 sur la période 2000-2007. La baisse des actifs a été limitée par rapport aux tendances lourdes observées sur la période précédente (moins 4 % par an).

Parmi les installations, 70 % sont réalisés sous forme sociétaire (GAEC et EARL principalement) si bien qu'aujourd'hui 40 % des exploitations professionnelles sont des sociétés.

Conformément aux orientations retenues pour la période 2000-2008, l'agriculture mayennaise s'est montrée attractive pour des candidats issus d'autres départements (10 % des installations aidées) et d'autres milieux (29 % non issus du milieu agricole).

Le taux de renouvellement n'est toutefois pas homogène sur l'ensemble du département, et on observe une baisse plus marquée des actifs en zone périurbaine (cantons de Laval, St Berthevin, Mayenne Ouest), dans le canton de Gorrion situé en zone ZES, et dans certains cantons de l'Est (Evron, Bais, Le Horps).

## Revenus : en baisse sur la période, tout comme au niveau national



La période 2001-2005 a, tout comme au plan national, été marquée par une baisse continue du revenu départemental par actif, suivie par un redressement en 2006 et 2007. La conjoncture défavorable pour les viandes blanches et les cultures jusqu'en 2005 explique ces résultats, ainsi qu'une dimension économique insuffisante pour certaines exploitations.

## Territoire : pression croissante sur le foncier et disparités d'évolution entre secteurs du département

Depuis 1979, le département a perdu 34 000 ha de surface agricole soit l'équivalent d'une commune par an, essentiellement au profit de l'urbanisation et des infrastructures. Les nouveaux projets (LGV, plate-forme multimodale d'Argentré) vont renforcer cette tendance.

Les secteurs les plus concernés sont les secteurs périurbains (phénomène d'étalement urbain plus marqué que d'autres régions françaises) et l'Est Mayenne (en lien avec le développement des carrières, du boisement et des terrains de loisirs notamment).

En ce qui concerne la localisation des productions, son évolution a été influencée par les enjeux environnementaux et la dynamique locale :

- le porc a diminué à l'Ouest en raison des limites environnementales, et progressé à l'Est (où la densité reste néanmoins faible).
- plus surprenant ; le cheptel bovin a plus diminué à l'Est, que ce soit le cheptel laitier, les jeunes bovins, ou les vaches allaitantes. Le moindre renouvellement des exploitants, et la présence d'un plus grand nombre d'exploitations pluriactives, constituent des facteurs d'explication.

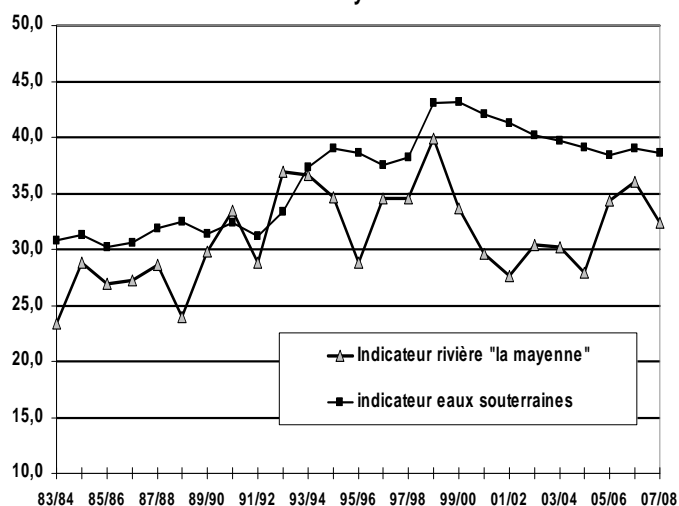
## Environnement : amélioration des pratiques

Sur la période 2000-2008 l'amélioration des pratiques (baisse des intrants, bandes enherbées, couvert hivernal, mise aux normes des exploitations), et la réduction des effectifs animaux dans les zones en excédent structurel, ont permis de réduire le taux de nitrates moyen dans les eaux souterraines et superficielles. Cette évolution est favorisée par la complémentarité entre cultures et élevage.

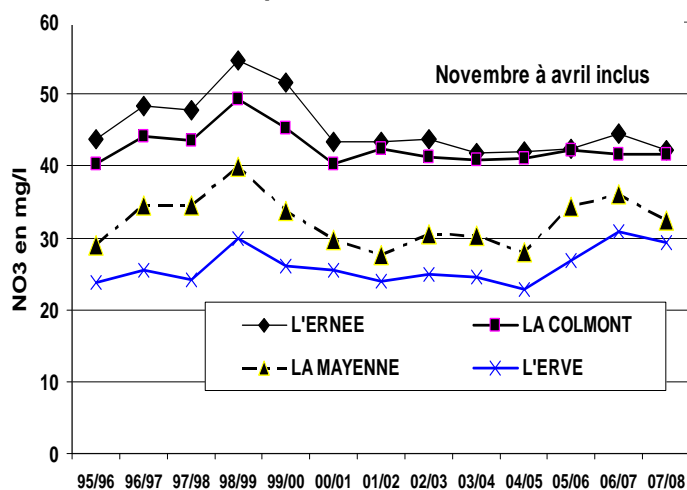
La teneur en nitrates des eaux superficielles est fortement tributaire des conditions pluviométriques et l'analyse des évolutions doit être faite sur une longue période pour être significative.

### Taux de nitrates en mg/l

Tendance d'évolution de la teneur en nitrate dans les eaux en Mayenne



Eaux superficielles : évolution comparée entre quatre bassins versants



En ce qui concerne les déchets, le taux de collecte des bâches et emballages a progressé régulièrement.

L'organisation du traitement des boues d'épuration a été rationalisée.

Sur le plan des milieux naturels, le département a su préserver un paysage bocager riche en biodiversité (milieux cultivés, prairies, haies, milieux humides, ZNIEFF...).

Il a développé la plantation de haies (50km par an) ainsi que l'utilisation du bois déchiqueté (110 chaudières), et engagé une politique de développement des énergies renouvelables.

Néanmoins les nouveaux enjeux environnementaux qui se dessinent pour la planète nécessitent de poursuivre les efforts engagés pour préserver les ressources naturelles et maintenir la biodiversité.



## II - ELEMENTS DE CONTEXTE

---

Depuis 2002, date d'élaboration du précédent PAD, le contexte a fortement évolué sur le plan des marchés, des politiques agricoles et des enjeux environnementaux :

- Nouvelle réforme de la PAC en discussion, avec une réduction programmée des mécanismes régulateurs des marchés : baisse de l'intervention, découplage et diminution des aides directes, suppression des quotas laitiers en 2015...
- La directive cadre sur l'eau dont l'objectif est le bon état écologique des masses d'eau à l'horizon 2015. La France s'engage sur 2/3 des masses d'eau répondant à cet objectif.
- Le Grenelle de l'environnement et ses conséquences sur la production agricole à travers :
  - o Le maintien de la biodiversité
  - o La qualité écologique de l'eau
  - o Le développement de l'agriculture biologique
  - o La réduction d'usage des produits phytosanitaires
- Nouveaux enjeux de société liés au changement climatique et au renchérissement des coûts énergétiques, qui vont imposer des évolutions fortes des modes de vie (énergie, habitat, transport) et de production (objectifs de durabilité au cœur des enjeux du Grenelle de l'environnement).
- Demande mondiale en progression, par suite de l'augmentation de la population et de l'évolution de la nature de la consommation (demande croissante en protéines par les pays émergents).
- Concurrence accrue des pays émergents sur les marchés agricoles (Brésil en particulier).
- Marchés de plus en plus volatiles par suite des aléas climatiques, de l'impact de la demande non alimentaire (biocarburants) et de l'arrivée de spéculateurs sur les marchés agricoles.

*Ces évolutions vont peser sur les marchés, dont les tendances lourdes peuvent être analysées au travers des scénarios élaborés par la Commission Européenne.*

### **Perspectives des marchés : scénarios européens**

Chaque année, la Commission européenne élabore des scénarios d'évolution par filière. Les perspectives des marchés ont été dessinées à partir des scénarios élaborés à l'horizon 2014 (dans le tableau ci-dessous, ce sont les données 2013 qui sont présentées car c'est l'horizon retenu pour le PAD).

Les scénarios européens sont basés sur les hypothèses suivantes : PAC et règles internationales inchangées (sauf dans le secteur laitier, avec un scénario d'assouplissement progressif des quotas), croissance économique modérée, euro fort.

## PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES PRODUCTIONS DE L'UE A 27

En millions t	2006	2013	2013/2006
▶ Livraisons laitières	132.8	HB : 136,6 HH : 139,5	+ 2,9 % + 5 %*
▶ Viande bovine (gros bovins + veaux)	8,06	7.57	- 6 %
▶ Viande porcine	21.86	22.43	+ 2,6 %
▶ Volailles	10.97	11.93	+ 8,8 %
▶ Ovins	1,11	1,03	- 7,2 %
<b>En millions ha</b>			
▶ Céréales	50,2	58,9	+ 17 %
▶ Oléagineux	6,6	9,3	+ 44 %
▶ Protéagineux	1,2	1,2	=

HB : hypothèse basse, HH : hypothèse haute

Source : UE – JUILLET 2007 (\* AVRIL 08)

Les tendances qui se dessinent à l'échelle européenne sont ainsi les suivantes :

- Poursuite de la baisse de la production de viande bovine, par suite de la baisse du cheptel laitier et de l'impact du découplage des aides décidé en 2003.
- Progression ralentie de la production porcine, résultant d'un bon niveau de la demande européenne mais avec un lent déclin des exportations (concurrence de produits à moindre coût).
- Progression de la production avicole plus marquée qu'en porc, mais néanmoins inférieure à celle de la consommation, d'où une croissance des importations et l'apparition d'un déficit européen probable à partir de 2014.

En lait, l'analyse est optimiste, avec une augmentation de la demande intérieure de fromages et de produits à forte valeur ajoutée (en particulier dans les nouveaux Etats membres), qui tire la production, d'où une progression envisagée de 2,9 % en hypothèse basse et de 5 % en hypothèse haute (assouplissement progressif des quotas).

Dans le secteur des cultures enfin, le bon niveau des prix envisagé à moyen terme, tire également la production à la hausse, à la fois en céréales (+ 17 %) et en oléagineux (+ 44 % du fait des biocarburants).

### III – DIAGNOSTIC ET ENJEUX

#### Diagnostic

Au delà du bilan de la période 2000-2007, il ressort un certain nombre de constats et de réflexions qui ont permis d'analyser les situations départementales.

#### Installation – emploi :

Début 2007, la Mayenne comptait un peu plus de 9000 exploitants sous statut (source : MSA). Depuis 2000, ce nombre d'exploitants s'est réduit de 1 000 (- 140 exploitants par an soit -1,5 %).

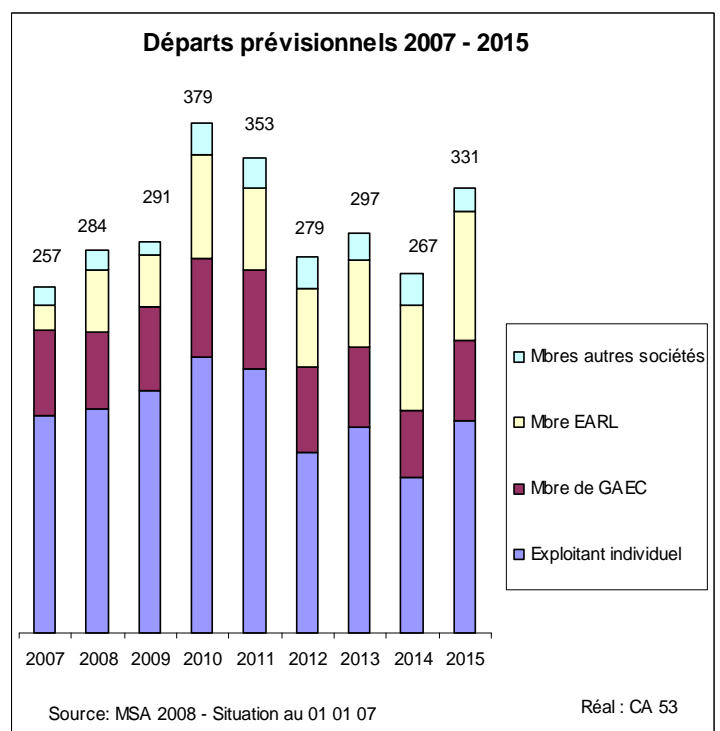
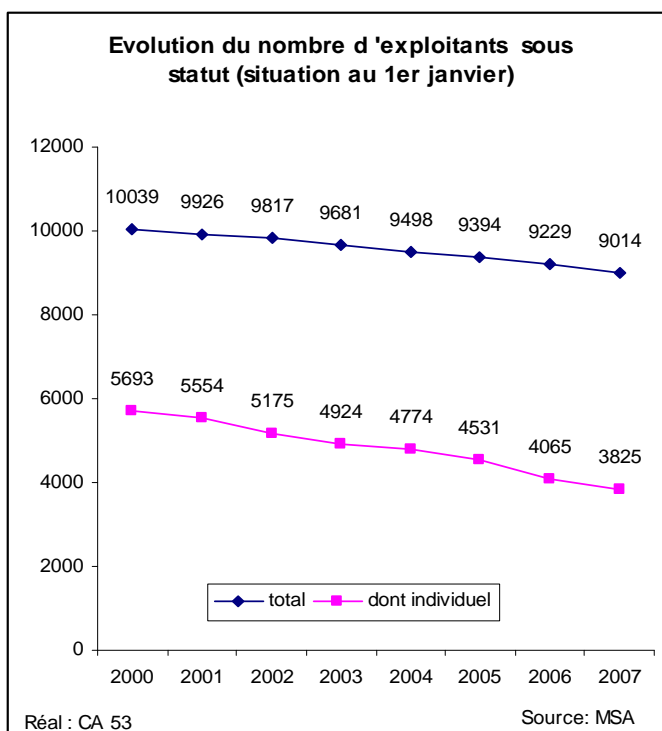
Sur les deux dernières années, on observe une accélération de la baisse (- 200 par an soit – 2%) qui résulte du départ en retraite des classes d'âge du baby boom d'après guerre.

Au vu de la pyramide des âges, les départs resteront nombreux dans les années à venir : en moyenne 300 par an jusqu'en 2013 avec un pic en 2010 et 2011 (voir graphique ci après).

A titre comparatif, la moyenne des départs sur la période 1999 -2004 se situait à 211.

Si la tendance des deux dernières années se poursuivait (-2% par an), ce qui correspondrait à un maintien des volumes produits et à la poursuite des gains de productivité antérieurs, elle entraînerait une baisse de 1200 exploitants à l'horizon de la fin 2013 (-13 %).

#### Situation démographique et perspectives



Sur un plan qualitatif, les agriculteurs souhaitent travailler dans de bonnes conditions, avec une qualité de vie équivalente à celle des autres catégories socio professionnelles.

Face à l'accroissement de la dimension économique des exploitations, **des attentes fortes s'expriment donc concernant l'organisation et la simplification du travail.**

La Bourse de l'Emploi enregistre ainsi une progression régulière des propositions d'emplois sur les exploitations : +17 % entre 2006 et 2007, +30 % entre le 1<sup>er</sup> semestre 2007 et le 1<sup>er</sup> semestre 2008.

Le nombre de candidatures est actuellement inférieur aux besoins, si bien que l'emploi devient un facteur limitant pour certaines productions.

### Filières :

- Lait : la Mayenne a démontré, durant la campagne 2007-2008, une réactivité spectaculaire à la demande nationale (+ 25 % en février 2008 par rapport à février 2007). La qualité du lait produit place le département au 1<sup>er</sup> rang des Pays de la Loire pour le prix moyen des livraisons.
- Viande bovine : l'activité d'engraissement est très présente en Mayenne grâce aux atouts fourragers du département (40 % de la production provient des jeunes bovins). Le cheptel allaitant a progressé après 1992 et fournit plus du tiers de la viande produite.
- Porc : la baisse de production observée depuis 2000 met en évidence deux faiblesses de la production départementale : une productivité inférieure à celle de la Bretagne (liée à une moindre spécialisation), et une forte sensibilité aux enjeux environnementaux dans l'Ouest
- Volailles : bien positionnée à l'échelle nationale, la production mayennaise souffre néanmoins de son statut d'atelier complémentaire, qui la pénalise lors des transmissions d'exploitations.
- Cultures de vente : la complémentarité avec l'élevage permet d'obtenir de bons résultats techniques et en terme de coûts de production.
- Ovins, équins, caprins, productions spécialisées... : bien que moins présentes que l'activité bovine, ces productions valorisent le savoir faire d'élevage et le potentiel fourrager du département et se maintiennent (voire se développent pour les caprins).

### Territoire et environnement :

- Compte tenu de la nature du sol et du sous-sol, le département est vulnérable aux pollutions diffuses.
  - Une amélioration du taux des nitrates dans les cours d'eau a été constatée durant les dernières années. Cependant les agriculteurs doivent rester vigilants et continuer à améliorer leurs pratiques.
  - Une sensibilisation à la gestion et à l'utilisation du phosphore sur les exploitations est à réfléchir compte tenu des préconisations des SAGE.
- L'irrigation agricole est peu développée et ne dépasse pas les 2 400 Ha, essentiellement localisés dans le sud du département. 70 % des volumes utilisés sont issus de réserves.

## **Pour conclure ce diagnostic**

Les évolutions des 7 dernières années permettent de mettre en évidence plusieurs atouts et faiblesses du département.

### **Les atouts départementaux**

- La dynamique d'installation, notamment liée aux orientations du Projet Agricole Départemental précédant, à l'implication des OPA départementales et des partenaires économiques, et à la communication sur le métier d'agriculteur.
- Le potentiel fourrager lié au sol et au climat, favorable à la production bovine.
- Une forte densité d'entreprises agro-alimentaires, dynamiques, et qui investissent localement.
- La motivation et le savoir faire en matière d'élevage.
- La présence d'un bocage riche, directement lié à la tradition d'élevage bovin du département. Ce bocage a été rénové par des plantations de haies et des actions en faveur de la biodiversité (Natura 2000, MAE).
- La progression des énergies renouvelables, avec en premier lieu le bois énergie.
- Une forte proportion d'exploitations bovines mises aux normes (80% des élevages ayant plus de 20 bovins).
- Une vie rurale dynamique, avec un tissu associatif fort.

### **Les faiblesses**

- Des marges de manœuvre réduites par rapport aux normes environnementales dans l'Ouest du département, par suite de la forte dynamique d'élevage.
- Une qualité de l'eau qui reste encore à améliorer malgré les progrès constatés.
- La dimension économique insuffisante d'un certain nombre d'exploitations, ce qui pose un problème de compétitivité pour affronter l'avenir.
- La perte de surfaces agricoles importantes en région périurbaine, avec un phénomène d'étalement urbain plus marqué dans les villes mayennaises que dans la moyenne des villes de dimension équivalente, avec également un problème de mitage de l'espace rural (zones résidentielles, terrains de loisirs, infrastructures...)
- Des structures d'exploitation plus grandes et plus extensives dans l'Est, qui perdent des droits à produire en lait et viande bovine, avec un risque de progression des cultures aux dépens de l'élevage.

***Partant de ce diagnostic et de l'analyse du contexte, un certain nombre d'enjeux se dégagent.***

## Enjeux

- **Enjeux humains :**
  - Renouvellement des exploitations, avec des départs en retraite qui s'annoncent plus nombreux (pic en 2010)
  - Organisation du travail, compte tenu de l'accroissement de la dimension des exploitations
  - Qualité de vie, avec des attentes fortes des jeunes générations qui aspirent à des conditions de vie équivalentes à celles des autres catégories socio professionnelles (travail d'astreinte à réduire en élevage car il constitue de plus en plus un facteur limitant pour le maintien de l'activité laitière dans un contexte de prix plus fluctuants).
  
- **Enjeu économique :** l'amélioration du revenu dans un contexte plus difficile, marqué par la volatilité des prix, et une perspective de baisse des aides directes, implique une amélioration de la compétitivité des exploitations mayennaises. Celle-ci passera par :
  - la réduction des prix de revient (maîtrise des charges, renforcement de la spécialisation)
  - le renforcement des relations au sein des filières permettant de favoriser l'adéquation offre- demande et d'agir sur les prix
  - l'adaptation aux enjeux environnementaux
  - la recherche d'une plus grande autonomie alimentaire des élevages
  
- **Enjeux territoriaux**
  - Maintien de l'activité et des emplois agricoles sur l'ensemble du territoire départemental
  - Limitation de la perte de surface agricole par suite de nouveaux projets d'infrastructures et d'urbanisme
  - Réduction de la pression foncière qui entraîne des prix croissants
  
- **Enjeux environnementaux :** relever les défis suivants :
  - Attentes fortes de la société dans ce domaine
  - Amélioration de la gestion de l'eau en qualité et en quantité
  - Maintien et valorisation des atouts environnementaux du département: qualité des produits, des milieux, du paysage.
  - Préservation des ressources naturelles, en particulier la fertilité des sols
  - Raréfaction et renchérissement des énergies fossiles

## IV - LES AXES STRATEGIQUES À L'HORIZON 2013

---

La ligne de conduite, retenue pour l'agriculture départementale pour les cinq années à venir, s'articule autour des grands axes stratégiques suivants :

- ☞ **Affirmer la vocation d'élevage du département**, source d'emplois et de valeur ajoutée.
- ☞ **Trouver des solutions aux contraintes de travail sur les exploitations** : organisation, simplification, développement du salariat et des solutions collectives.
- ☞ **Renforcer la compétitivité** par l'optimisation des tailles d'atelier et la diminution des prix de revient.
- ☞ **Lever les contraintes liées au sol** : concurrence des autres usages, pression environnementale, recherche d'autonomie alimentaire des élevages...
- ☞ **Contribuer à la préservation de l'environnement**

Concrètement, les objectifs sont centrés sur les points suivants :

### 1. **Les Hommes sont au cœur du PAD**, dont l'objectif est à la fois d'installer, et de conforter les exploitations en place, pour des hommes et des femmes :

- Motivés par leur métier
- Bien formés
- Bien accompagnés
- Et qui réalisent leur projet de vie sur des exploitations vivables et rentables, dégagant un revenu qui permet de travailler à temps plein sur l'exploitation.

D'un point de vue qualitatif, l'objectif est d'assurer la viabilité des exploitations, aussi bien à l'installation qu'à la confortation, sur le plan :

- o économique : coût de reprise, revenu dégagé.
- o environnemental : sécurisation vis-à-vis de l'épandage.
- o relations humaines (dans les formes sociétaires en particulier)
- o et qualité de vie

Au-delà, il est également nécessaire de répondre aux besoins de main d'œuvre sur les exploitations qui sont confrontées à des surcharges de travail (besoins en salariat partagé, recherche de salariés pour les élevages de porcs et de volailles notamment).

Sur un plan quantitatif, le défi à relever par le département est de maintenir un maximum d'emplois sur les exploitations, en trouvant le **bon équilibre entre installation et confortation**, car un certain nombre d'exploitations ont une dimension économique insuffisante (besoin de confortation en droits à produire ou en foncier pour assurer la sécurité d'épandage, ou l'autonomie alimentaire).

## 2. Adapter les structures et les systèmes de production

Les modèles d'exploitation doivent évoluer pour s'adapter à des marchés beaucoup plus volatiles et à une concurrence accrue. Les voies d'adaptation retenues sont les suivantes :

- Renforcer la compétitivité : optimiser les tailles d'ateliers pour réduire les coûts de revient, optimiser l'utilisation des intrants, accroître l'autonomie alimentaire des élevages, ce dernier point étant conditionné par un accès facilité au foncier.
- Inventer de nouveaux schémas de transmission pour ne pas racheter les outils à chaque génération (ex. : progressivité...).
- Développer les outils de veille et d'analyse pour améliorer la réactivité des exploitations.

## 3. Les filières : conforter la vocation d'élevage du département, source de valeur ajoutée et d'emploi, avec les priorités suivantes :

- Jouer la carte du lait, c'est-à-dire augmenter la production si le marché le permet
- Maintenir l'activité d'engraissement bovin
- Maintenir l'élevage allaitant, en particulier dans l'Est du département.
- Accompagner les adaptations des filières porcs et volailles, sur un plan économique et environnemental
- Maintenir la production ovine
- Conforter et accompagner les autres filières présentes sur le département : élevage équin, caprin, productions spécialisées, apiculture...
- Développer l'agriculture biologique, à hauteur de la demande du marché
- Soutenir le développement d'une agriculture "certifiée"
- Ainsi que le développement des filières qualité et de l'innovation technique ou commerciale (circuits courts notamment).

Compte tenu de la priorité donnée à l'élevage, l'objectif est de simplement **maintenir les surfaces départementales en cultures de vente**, en valorisant les nouveaux débouchés potentiels (ex : lin, chanvre) et en poursuivant l'accompagnement des filières spécialisées existantes (arboriculture, maraîchage...).

Pour atteindre ces objectifs de confortation de nos positions, il conviendra bien entendu de **réunir un certain nombre de conditions** :

- Gérer les risques et les aléas du marché : contractualisation, prévision, veille
- Répondre à la demande : qualité, traçabilité, saisonnalité, respect de l'environnement
- Répartir les productions sur le territoire
- Organiser les filières
- Motiver les jeunes.



#### **4. Environnement : contribuer à l'amélioration qualitative de l'eau et préserver les ressources naturelles**

Deux axes principaux :

- **Adaptation de l'agriculture départementale** aux enjeux environnementaux par des actions portant sur :
  - L'eau : optimisation de la gestion des effluents d'élevage et des intrants,
  - Les ressources naturelles : évolution des pratiques agronomiques, économies d'énergie, développement des énergies renouvelables, ...
  - Une sensibilisation à la gestion de l'utilisation du phosphore sur les exploitations est à réfléchir.
- **Préservation des atouts du département** en matière de paysage et de biodiversité, notamment grâce au maintien de l'élevage et à l'entretien du bocage.

#### **5. Aménagement de l'espace et développement territorial : mieux faire prendre en compte l'activité agricole par :**

- Une implication plus forte des élus agricoles dans les procédures d'élaboration des documents d'urbanisme, afin de limiter le grignotage de l'espace agricole
- Des actions adaptées à chaque secteur du département, via les programmes d'actions élaborés par les CDA, en faveur du développement territorial et du maintien de l'agriculture au sein des territoires.

# V – LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

---

## V. 1 – PAR FILIERE

### **\* LAIT : au cœur de l'ambition agricole départementale**

Dans un contexte d'assouplissement progressif des quotas à l'horizon 2013, la Mayenne a la volonté d'améliorer sa position si le marché le permet (sachant que les scénarios européens tablent sur une progression des livraisons de 3 à 5 % entre 2006 et 2013).

**Pour la Mayenne, l'objectif retenu est de jouer la carte du lait, et de répondre aux opportunités du marché en valorisant la réactivité des élevages.**

Si la demande est là, il existe un potentiel de développement des volumes,

- sur des exploitations rentables,
- en étant attentifs à la qualité de vie des éleveurs,
- ainsi qu'au respect des enjeux environnementaux et territoriaux (maintien de la production sur l'ensemble du département).

#### **Les conditions à réunir**

- Motiver les jeunes, car les Hommes sont le facteur clé de la production.
- Conforter les exploitations de dimension économique insuffisante, en particulier par une meilleure reconnaissance des conjoints en termes de droits à produire.
- Répondre au besoin de main d'œuvre et d'organisation du travail sur les exploitations.
- Se préparer à la libéralisation des quotas par une optimisation des tailles d'atelier : pour faciliter les investissements nécessaires telles que les mises aux normes, et pour réduire les coûts de production.
- Accompagner les exploitations diversifiées qui souhaitent se spécialiser en lait.
- Répondre à la demande en qualité et saisonnalité,
- Accompagner l'évolution des exploitations vers la certification (mise en œuvre progressive appuyée sur la charte des bonnes pratiques).

## **2 \* VIANDE BOVINE : une valeur ajoutée à conserver en maintenant l'engraissement**

Dans un contexte de baisse du cheptel laitier et d'impact du découplage des aides sur la production de jeunes bovins, la tendance européenne serait à une réduction de l'ordre de 6 % de sa production bovine (à nuancer si le cheptel laitier se maintient suite à l'augmentation des quotas envisagée par l'Europe dans son bilan de santé 2008).

La position française serait meilleure compte tenu de la progression du cheptel allaitant liée au couplage de la PMTVA (source : Institut de l'Elevage).

**En Mayenne, l'objectif est de maintenir les volumes produits par des actions visant à :**

- Maintenir l'élevage allaitant, sur tout le département.
- Maintenir l'activité d'engraissement (sachant qu'actuellement la Mayenne engraisse tous ses veaux).
- Installer de nouveaux éleveurs, et conforter les élevages en place.

**Les conditions à réunir :**

- Anticiper et organiser la filière, pour adapter la production à la demande, et créer des relations durables entre les partenaires face à la concurrence des importations (nécessité d'une interprofession forte).
- Poursuivre le travail sur la génétique pour une production de qualité, adaptée aux différents débouchés, et à la demande des transformateurs.
- Valoriser les broutards sur place, et rentabiliser les places d'engraissement existantes.
- Accompagner l'évolution des systèmes de production : optimisation des tailles d'ateliers, spécialisation des élevages allaitants, évolution vers des systèmes naisseurs - engraisseurs, amélioration des résultats techniques.
- Préparer la transmission des outils : repérage, progressivité.

## **\* PORC : maintenir un maximum d'élevages en place et renforcer le lien au sol**

Portée par un bon niveau de consommation, la production porcine est encore susceptible de progresser légèrement à l'échelle européenne (+2,6 % entre 2006 et 2013).

Sur ce marché en légère progression, l'enjeu pour la Mayenne est de stopper la baisse de sa part de marché.

**Les objectifs** ainsi retenus à l'horizon 2013 sont :

- Le développement de la part de marché Mayenne / France compte tenu des atouts départementaux (outils d'abattage, dynamique d'élevage).
- Le maintien et le renouvellement d'un maximum d'élevages en place grâce à une politique départementale volontariste (appui à la restructuration et au développement des élevages).
- Le maintien de l'activité de naisseuse sur le département par le développement des systèmes naisseurs engraisseurs et des maternités collectives
- Le renforcement du lien au sol, qui passe par un accès plus facile au foncier (intérêt économique, environnemental, et en terme d'image).
- L'adaptation aux enjeux environnementaux, par des solutions propres à chaque secteur du département : plan d'épandage collectif, échange paille/lisier, lien au sol.

**Les conditions à réunir :**

- Adapter les systèmes de production (spécialisation, optimisation des tailles d'atelier, développement des systèmes naisseurs engraisseurs, contractualisation).
- Réduire les coûts de revient (maîtrise des investissements, des coûts énergétiques et alimentaires, amélioration des performances techniques).
- Préparer la transmission des outils
- Améliorer les conditions de travail (équipements, rénovation, salariat, remplacement).
- Communiquer vers les écoles, le voisinage, et le grand public.

## \* VOLAILLES : une diminution à enrayer en préparant les transmissions

Sur un marché européen qui s'annonce porteur en terme de consommation (+ 8,8 % entre 2006 et 2013), la France ne semble pas la mieux positionnée (perte de parts de marché depuis 2000, en particulier en volailles industrielles), mais la Mayenne dispose d'atouts : production diversifiée, présence de tous les maillons de la filière, poids important de la production label (28 % des volumes en 2006).

C'est pourquoi **les objectifs** suivants ont été retenus :

- Maintenir notre production (ce qui correspondrait à une amélioration de parts de marchés Mayenne / France).
- Assurer le renouvellement des élevages
- Conforter les exploitations en place (par l'accès au foncier notamment).
- Faire jouer la complémentarité entre productions (en particulier volailles et viande bovine dans l'Est - Mayenne) pour sécuriser le revenu.

### Conditions à réunir

- Préparer les transmissions et maîtriser les coûts de reprise
- Poursuivre la rénovation des bâtiments
- Maîtriser les coûts de production : équilibre productions végétales – productions animales à favoriser sur les exploitations
- Sécuriser les investissements : bâtiments et financement adapté, production complémentaire
- Installer des éleveurs motivés : « qui ont la fibre » et qui sont bien formés (formation continue, stage d'immersion, apprentissage)
- Communiquer positivement sur la production et redonner confiance aux jeunes (appui au démarrage).
- Améliorer l'organisation du travail : assolement en commun, mécanisation, embauche de salariés (seul ou à plusieurs).

## \* CULTURES DE VENTE : jouer la complémentarité avec l'élevage

Compte tenu de la priorité départementale accordée à l'élevage, plus créateur d'emplois et de valeur ajoutée que la production végétale, l'objectif à l'horizon 2013 est de limiter la progression des surfaces en culture de vente.

Concernant le choix des productions, les céréales sont appelées à garder leur place prépondérante (besoin de paille pour l'élevage) et le colza continuera à jouer son rôle de tête d'assolement. L'avenir des protéagineux est incertain compte tenu des rendements très variables.

**Les conditions à réunir** se situent à deux niveaux :

- S'adapter au nouveau contexte économique
  - Gérer les risques des marchés (gestion de la commercialisation, développement des outils d'assurance).
  - Améliorer l'organisation du travail (assolement en commun, travaux par tiers).
  - Rester vigilant sur les investissements, malgré le contexte de prix élevé.
  
- S'adapter aux nouveaux enjeux environnementaux :
  - Evolution des itinéraires techniques (développement des rotations, et des cultures intermédiaires, valorisation des déjections animales).
  - Se préparer à la suppression des molécules phytosanitaires par l'amélioration des pratiques.
  - Renforcer le lien au sol des productions animales et favoriser les échanges entre agriculteurs (effluents / paille / céréales).

## \* OVINS : une production diversifiée à soutenir

Dans un contexte de baisse de la production et de la consommation européenne (- 7% à l'horizon 2013), et de concurrence des produits importés à bas prix, l'avenir de la production française reste conditionnée par la différenciation qualitative et d'origine.

A l'horizon 2013, **le département souhaite maintenir sa production ovine**, sur des exploitations vivables et rentables.

La Mayenne en effet des atouts fourragers à valoriser, et bénéficie de filières de proximité engagées sur la qualité : groupement de producteurs, abattoirs (dont SVA Vitré, principal débouché).

En terme de systèmes de production, le souhait des transformateurs est d'encourager les élevages spécialisés de plus de 300 brebis. Les éleveurs estiment néanmoins que les ateliers complémentaires ont aussi leur place dans la filière, sous réserve de dégager un revenu correct.

### Les conditions à réunir :

- Une politique départementale qui donne sa place à la production ovine (accès au foncier, communication).
- La réduction des coûts de production (productivité, maîtrise technique, organisation collective des producteurs).
- L'amélioration des conditions de travail (accès au remplacement)
- La formation et l'accompagnement des jeunes désireux de s'installer.

## \* AUTRES FILIERES à conforter

A défaut de présenter de façon exhaustive les orientations pour l'ensemble des productions départementales, citons néanmoins un certain nombre d'autres filières que le PAD souhaite également soutenir et accompagner.

C'est le cas de la **filière équine**, très présente et très diversifiée sur le département (courses, trait, sport, loisirs) et qui génère plus de 600 emplois.

L'objectif est de soutenir les élevages qui s'inscrivent dans un cadre professionnel. La reconnaissance du statut agricole de l'élevage équin permet d'apporter une aide financière aux projets d'installation. L'élaboration d'un référentiel technico économique, en cours à l'échelle régionale, permettra également de mieux accompagner ces projets.

**L'apiculture**, menacée par des problèmes sanitaires récents, est à soutenir et à accompagner dans ses adaptations, compte tenu notamment de son rôle fondamental pour la pollinisation et la biodiversité.

Toutes les filières spécialisées, végétales (arboriculture, horticulture, maraîchage...), ou animales, contribuent également à la dynamique agricole départementale et entrent dans le champ d'actions du PAD.

## \* SIGNES OFFICIELS - INNOVATION: un bon positionnement à renforcer

### ▪ Signes officiels

- ▶ Le bon positionnement mayennais sur les démarches qualité (label, AOC) est à préserver et à renforcer.

En stagnation pour la viande bovine, le marché du label reste porteur pour la volaille, où l'Est Mayenne a notamment une carte à jouer pour maintenir ses élevages demain (transmission à assurer).

En porc, il existe une demande pour les systèmes sur paille qui peuvent également convenir à ce secteur, dans la mesure où l'accès au foncier reste plus facile qu'à l'Ouest.

### ▶ Agriculture biologique

La demande de produits biologiques est là, avec une progression annuelle de 10% depuis 1999, et un objectif national de 6 % de surface en agriculture biologique en 2012 (soit trois fois plus qu'aujourd'hui pour le département).

Les OPA souhaitent répondre à cette demande en sensibilisant les agriculteurs et les étudiants, et en accompagnant les conversions dans des projets viables.

- ▶ Plus globalement, pour répondre aux attentes sociétales les pouvoirs publics encouragent aujourd'hui la **certification des exploitations** (selon les trois niveaux : conditionnalité, agriculture certifiée type agriculture raisonnée, HVE, ...), avec un objectif de 50 % retenu dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Le département adhère à cet objectif, sous réserve d'un dispositif national suffisamment incitatif.

### ▪ Innovation

- ▶ En ce qui concerne les **projets innovants** (au niveau du type de production, du mode de commercialisation ou de la technique mise en œuvre), il y a des débouchés à valoriser pour la vente directe, en particulier en zone périurbaine.

L'accès au foncier est à favoriser pour ce type de projet (la question a été soulevée pour le maraîchage) ainsi qu'un accompagnement spécifique dans l'élaboration des projets.

- ▶ Sur le plan de **l'innovation technique**, le vaste champ des énergies renouvelables et des économies d'énergie est un chantier à investir par les OPA et les agriculteurs mayennais.

Des démarches sont déjà engagées pour développer l'utilisation de l'énergie solaire et éolienne. Des projets de méthanisation associant agriculteurs et collectivités sont à l'étude.



## V. 2 – INSTALLATION - EMPLOI

### \* Installation

***La politique départementale de confortation de l'élevage, et la volonté de maintenir un maximum d'emplois par l'amélioration de la valeur ajoutée, peuvent permettre de limiter la baisse des actifs alors que celle-ci s'est accentuée depuis 2 ans (- 2 % par an).***

Pour la période 2004-2014, selon les repérages cantonaux réalisés par l'ADASEA, le taux de renouvellement potentiel des exploitants serait compris entre 36 % et 50 %.

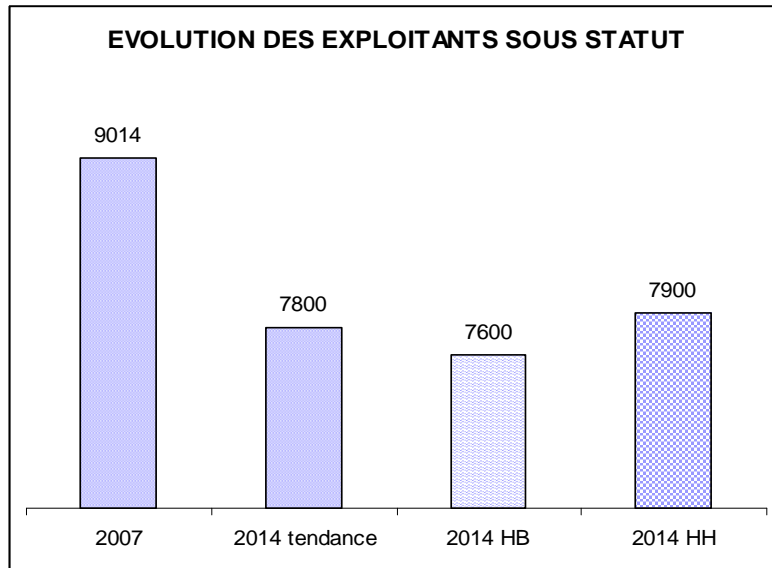
L'écart entre ces 2 hypothèses résulte du taux de reprise incertain des exploitations jugées viables mais sans repreneur connu :

- Dans l'hypothèse haute, on suppose que la totalité des exploitations de cette catégorie est reprise.
- Dans l'hypothèse basse, la moitié seulement.

Sur la période 2007-2013, 2140 exploitants sous statut sont en âge de prendre leur retraite (source : MSA).

Avec un taux de renouvellement de 36 % soit 110 installations avec DJA par an, le nombre d'exploitants baisserait de 1370 en 7 ans.

Avec un taux de renouvellement de 50 % soit 152 installations avec DJA par an, la baisse serait limitée à 1070 exploitants.



***Cette dernière hypothèse volontariste correspond au maintien du nombre moyen d'installations avec DJA réalisées sur la période 2000-2007.***

Elle suppose que la valeur ajoutée départementale s'accroisse et que la totalité des exploitations viables soient reprises, ce qui passe par la poursuite des actions menées en matière :

- d'attraction de candidats hors département ou hors milieu agricole
- d'accompagnement des cédants
- ainsi que sur un plan technico économique et commercial (références et politique de filières)

## \* Emploi

Pour conforter la vocation d'élevage du département, il faut maintenir un nombre important d'actifs, et rendre le métier d'éleveur plus attractif en s'attachant à réduire le travail d'astreinte.

Parmi les solutions à mettre en œuvre, figurent :

- le développement des formes d'organisation collective: formes sociétaires, assolement en commun
- l'amélioration des équipements en bâtiments et matériel
- la délégation des travaux des champs
- l'appel aux services de remplacement
- ainsi que le recours à l'emploi salarié : à temps plein sur une exploitation, ou partagé entre plusieurs employeurs, pour lequel on observe une demande croissante.

***C'est pourquoi il convient de faciliter le recours à l'emploi salarié dans les exploitations, en particulier les emplois partagés.***

***D'autant plus que le salariat constitue fréquemment un tremplin pour l'installation.***

Les conditions à réunir pour développer le salariat sont notamment de :

- recenser précisément les besoins
- attirer des salariés, en particulier originaires d'autres milieux, vers les métiers de l'agriculture
- les fidéliser par des conditions de travail et de rémunération attractives
- accompagner les agriculteurs dans la gestion des ressources humaines et la gestion administrative.

Concrètement, un premier pas a déjà été franchi dans cette démarche par la création du GEDAR, groupement d'employeurs départemental, dont l'objectif est de créer en 3 ans, 40 emplois salariés répartis entre plusieurs îlots géographiques.

**Au niveau opérationnel**, la prise en compte du salariat dans des situations particulières sera envisagée lors d'une modification du PAD dans un délai maximum de 3 ans.

La reconnaissance de tous les actifs familiaux devra être un préalable à la prise en compte du salariat.

En attendant, dans le cas de départ d'un associé d'un GAEC laitier, la question du recours à un salarié pour assurer la pérennité de l'outil, sera examiné au cas par cas en CDOA plénière, pour une éventuelle réattribution de tout ou partie des quotas prélevés.

## V. 3 - TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

### \* Environnement

**Sur le plan environnemental**, le défi du changement climatique et la raréfaction des ressources impliquent des évolutions au niveau de la gestion des exploitations : objectif de durabilité (gestion de l'énergie, de l'eau, des sols, des déchets...).

Face à ces défis, les objectifs du PAD sont:

- d'engager les actions nécessaires pour poursuivre l'adaptation de l'agriculture départementale,
- de préserver et de valoriser les atouts du département, en matière de paysage et de biodiversité

Avec les orientations suivantes :

#### ► **Gestion de l'eau :**

- Optimiser la gestion des effluents d'élevage et des intrants :
  - valoriser toutes les voies permettant de mieux répartir la pression organique : plan de fumure et plan d'épandage que les agriculteurs doivent s'approprier, plan d'épandage collectif, échange de lisier/fumier à l'échelle du département, compostage, méthanisation, traitement éventuel...
  - améliorer les pratiques des agriculteurs : raisonnement des apports d'engrais et de phytosanitaires, couverts végétaux, assolement, rotations...
  - tendre à trouver une autonomie d'épandage des effluents produits.
  - proposer une évaluation environnementale des exploitations reprises et du projet final lors d'une installation.
- Sécuriser l'approvisionnement en eau des exploitations, en particulier produisant des cultures spécialisées, notamment par l'optimisation technique et juridique des retenues collinaires.

#### ► **Gestion des autres ressources** naturelles : sol, énergie...

L'objectif est d'assurer une gestion durable de ces ressources naturelles :

- en sensibilisant les agriculteurs par la mise à disposition et la promotion d'outils de diagnostic (diagnostic énergétique, diagnostic de durabilité)
- en favorisant l'évolution des pratiques agronomiques
- en encourageant les économies d'énergies, notamment par un parcellaire plus regroupé
- en développant les énergies renouvelables (bois énergie, solaire, méthanisation, ...).

## ► **Paysage, bocage et biodiversité**

Le bocage joue un rôle important à plusieurs niveaux : aménagement des bassins versants, maintien de la biodiversité, rôle positif contre l'effet de serre...

L'objectif de conforter l'élevage départemental, en particulier l'élevage bovin, aura un impact positif sur le bocage et la biodiversité, en permettant le maintien des haies et des surfaces fourragères, notamment les prairies.

Notons toutefois que pour bien entretenir les haies, il conviendra de réunir un certain nombre de conditions, en particulier sur le plan technique et économique (valorisation énergétique), et en terme de temps de travail. Des solutions collectives peuvent être recherchées.

## ► **Certification environnementale**

S'engager dans la promotion et l'accompagnement des 3 niveaux de certification environnementale prévue par le Grenelle de l'environnement : objectif de 3 000 pour 2012.

## **Aménagement de l'espace et développement territorial**

- En matière d'aménagement de l'espace, l'objectif est **de limiter le grignotage de l'espace agricole** en sensibilisant les collectivités sur ce sujet, sachant qu'on observe en Mayenne un étalement urbain plus marqué que celui d'autres régions françaises de population équivalente.

Il s'agit également de renforcer l'implication des élus agricoles dans l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, charte d'urbanisme...)

## ► **Développement territorial**

Les différences qui existent au sein du département en terme de :

- perspectives démographiques
- structures
- productions
- et pression sur le foncier

conduiront à adopter des stratégies différenciées selon les secteurs du département :

- Adaptation aux enjeux environnementaux dans les secteurs sensibles
- Actions en faveur d'un meilleur renouvellement des exploitants dans les secteurs confrontés à une baisse de l'activité agricole
- Maintien de l'agriculture périurbaine par le développement d'activités à forte valeur ajoutée.

Plus globalement, l'objectif est de développer les échanges et le partenariat avec les autres acteurs du monde rural (élus, citoyens, consommateurs) pour que la place de l'agriculture soit affirmée dans sa vocation de production et d'acteur sur l'environnement et le territoire.